

En conclusion, les belles demoiselles Martel de Brouage, pendant leur villégiature annuelle à la côte du Labrador, regrettaient peut-être les salons de Québec qui, à coup sûr, étaient plus animés que celui de la résidence paternelle, mais tout de même elles n'avaient pas trop à se plaindre.

* * *

La mort de madame Martel de Brouage, la vieillesse qui s'approchait, ses filles qui, très répandues dans la société de Québec, préféreraient sans doute ne pas s'éloigner de la capitale, contribuèrent à détacher M. Martel de Brouage de la côte du Labrador. A partir de 1754, il vécut plutôt à Québec même pendant la saison de navigation. Comme personne ne le remplaçait comme commandant à la côte de Labrador, les plaintes des capitaines des vaisseaux de pêche arrivèrent bientôt, nombreuses, au ministre.

Le 26 janvier 1759, le ministre Berryer écrivait à MM. de Vaudreuil et Bigot :

“ Depuis que la pêche de la morue est établie sur la côte du nord du fleuve Saint-Laurent il a été défendu aux capitaines des bâtiments qui vont faire la pêche aux côtes de l'île de Terre-Neuve et à tous les gens qui s'y embarquent de traiter aucunes armes, munitions ni ferrements avec les Sauvages esquimaux. Malgré ces défenses quelques personnes imprudentes trop avides n'ont pas laissé que de donner en troc à ces Sauvages des armes, de la poudre et du plomb. Pour faire cesser ces abus qui pourraient devenir dangereux à la colonie de Canada, il fut rendu, le 16 février 1734, une ordonnance qui porte différentes peines contre les contrevenants.

“ Cette ordonnance pouvait alors être exécutée parce que le sieur de Brouage était établi commandant de toute la côte de Labrador et qu'étant sur les lieux il lui était facile de vérifier les contraventions de qui elles procédaient. C'était aussi sur les certificats qu'il en devait délivrer que les différentes peines infligées par cette ordonnance devaient être prononcées; il avait d'ailleurs un intérêt particulier à veiller à son exécution par rapport à la concession qui lui avait été faite de la baie Phélypeaux, située sur la côte de Labrador, mais depuis quelque temps le sieur de Brouage paraît ne pas